

**L'assurance, un secteur singulier :**  
**En quoi les assurances diffèrent-elles des banques ?**  
**Synthèse**  
**Juin 2010**

L'impact de la crise financière récente sur le secteur financier et les économies a été extrêmement fort. La dépréciation durable de la valeur de certains actifs et la baisse des rendements sur investissements ont détruit des milliards d'euros de valorisations boursières en quelques mois seulement, entraînant les gouvernements — et en conséquence les contribuables — dans une série de sauvetages sans précédent déclenchant une hausse spectaculaire des ratios de dette souveraine.

La réaction des pouvoirs publics consiste à exiger des réformes structurantes au niveau de la réglementation et de la supervision dans les services financiers. Les efforts des autorités de tutelle se focalisent non seulement sur la prévention (ou tout au moins l'atténuation) des crises futures, mais aussi sur la nécessité d'éviter les interventions gouvernementales pour limiter ses effets. Ceci n'a rien de surprenant. Au cours de la récente crise, les gouvernements du G20 et les banques centrales ont injecté plus de 11 000 milliards de dollars de soutien direct ou indirect aux secteurs concernés, même si moins de 10 milliards de dollars ont été attribués au secteur de l'assurance.

Il est, bien évidemment, important de tirer des leçons de la crise, d'autant plus que cette dernière a généré des ondes de choc qui ont impacté l'économie mondiale dans son ensemble. Le CEA soutient les améliorations adaptées et rigoureuses des normes réglementaires et prudentielles régissant les assureurs qui permettront de maintenir la solidité et la compétitivité du secteur de l'assurance et de rétablir la confiance des consommateurs.

Après la crise, la plupart des pouvoirs publics ont engagé une série de réformes visant à apporter une réponse aux problèmes constatés dans le secteur bancaire. Une tendance inquiétante semble poindre. En effet plusieurs initiatives réglementaires génèrent des effets secondaires dans d'autres secteurs financiers et ne prennent pas correctement en compte les modèles économiques de ces différents secteurs.

A titre d'exemple, les pouvoirs publics envisagent actuellement l'adoption d'une réglementation micro-prudentielle plus exigeante, comme une augmentation du minimum requis en capital et une réglementation plus contraignante des institutions « d'importance systémique ». Par ailleurs, le FMI (Fonds Monétaire International) a publié en avril 2010 un rapport d'étape proposant d'introduire une taxe sur les établissements financiers afin de couvrir le coût de la réparation du système bancaire et de financer les coûts à venir associés à la liquidation judiciaire des sociétés défailtantes.

Ces recommandations sous-tendent que ce qui est bon pour les banques est forcément être bon pour les assureurs. Mais cette supposition est erronée.

### **Des business models fondamentalement différents :**

Les banques et les assureurs ont joué des rôles très différents durant la crise, parce que leurs activités obéissent à deux modèles économiques bien distincts, ce qui leur donne deux profils de risque très différents, que ce soit au niveau micro-prudentiel (la stabilité des institutions individuelles) ou macro-prudentiel (la stabilité du système financier et son impact sur l'économie).

La mutualisation des risques et leur transformation est l'activité principale des assureurs tandis que le cœur de métier des activités bancaires consiste à collecter des dépôts et distribuer des crédits, ainsi qu'à fournir différentes prestations de services moyennant paiement.

Au niveau micro-prudentiel, les compagnies d'assurances bénéficient en général de sources de financement plus stables, plus en amont et plus long terme, d'une structure de bilan moins complexe et d'une exposition au risque de liquidité beaucoup moins élevée. Il y a en général une adéquation entre les actifs et les passifs des assureurs, ce qui n'est souvent pas le cas pour les banques, qui doivent gérer une inadéquation structurelle entre leurs actifs et leurs passifs, ce qui les expose à un important risque d'effet de levier. La propriété et la transparence des risques assumés sont comparables pour les compagnies d'assurances et les activités de banque traditionnelles (banque de détail, banque d'affaires), mais sont moins élevés pour certaines de leurs activités non-stratégiques. L'interconnectivité entre leurs institutions est un élément clé du modèle économique des banques (du fait notamment de l'activité de crédit interbancaire), ce qui est loin d'être le cas pour les assureurs. En moyenne, la volatilité des capitaux est plus élevée pour les banques. La stratégie d'investissement des assureurs est plus axée sur le long terme et sur le besoin de prévisibilité des passifs. En revanche, l'approche des banques est davantage concentrée sur le court terme et plus basée sur les actifs.

### **Des profils de risque fondamentalement différents**

En conséquence, les profils de risque sont fondamentalement différents pour les banques et les assureurs. Le cœur du modèle économique en assurance est la diversification des risques dans le portefeuille et dans le temps. Ce modèle économique explique le profil de risque à long terme de l'assureur, qui se distingue de la prise de risque plus à court terme des banques.

Les risques auxquels les compagnies d'assurance sont principalement exposées concernent la souscription et le marché et, dans une moindre mesure, les risques relativement inoffensifs de liquidité ou de contrepartie (défaillance de contrepartie). Pour les banques, les principaux risques sont ceux de liquidité, de marché et de contrepartie alors que l'exposition au risque de souscription n'existe pas. De même, le niveau d'exposition à un seul et même risque peut varier. Le risque de marché est élevé pour les deux secteurs (banque et assurances), mais diffère profondément au regard de ses composants, comme par exemple le risque d'inadéquation actif-passif, qui est beaucoup moins élevé pour les assureurs.

### **Un rôle fondamentalement différent dans l'économie**

A la fois banques et assurances sont considérés comme des intermédiaires financiers. Cependant les assureurs et les banques jouent des rôles assez différents dans le fonctionnement de l'économie dans son ensemble.

Les banques fournissent à l'économie un levier de financement et font partie des systèmes de paiement et de livraison des titres. Aussi, les banques transmettent à l'économie la politique monétaire des banques centrales.

Quant aux assureurs, ils remplissent une importante contribution à la croissance économique en fournissant aux consommateurs et aux entreprises une protection contre les événements adverses. Cependant, alors que ce rôle est essentiel pour le fonctionnement de l'économie, les assureurs le remplissent de façon bien moins interconnectée avec l'ensemble de l'économie.

### **Une pertinence au regard du risque systémique fondamentalement différente**

Au niveau macro prudentiel, sur la base des critères pour l'identification des risques systémiques développés conjointement par le FSB (Financial Stability Board) and l'IAIS (International Association of Insurance Supervisors), le modèle économique traditionnel de l'assurance ne génère pas un risque systémique qui serait transmis directement à l'économie. Le risque de contagion est beaucoup moins élevé, la substituabilité est plus élevée et la vulnérabilité financière est moins élevée que pour les banques. La situation financière des assureurs dégénère beaucoup moins rapidement que celle des banques, et le cadre réglementaire de l'assurance prévoit deux niveaux de capital requis pour assurer la détection précoce de tout problème financier et l'application progressive d'actions correctives par les dirigeants et les autorités de contrôle. Même en cas de faillite d'un assureur, une liquidation ordonnée est plus facile à réaliser dans la mesure où les assureurs calculent et cherchent à maintenir une adéquation entre leur passif futur (les engagements souscrits envers les assurés) et leurs actifs (provisions techniques), ce qui facilite le transfert ou la liquidation progressive de leurs portefeuilles.

Cependant, des entreprises d'assurance peuvent exercer des activités, qui ne sont pas liées au métier traditionnel de l'assurance, susceptibles de poser un risque de nature systémique (par exemple, le négoce de produits dérivés ou le prêt de titres). Cette situation peut être résolue via une réglementation micro prudentielle. En tant qu'investisseur institutionnel majeur, le secteur de l'assurance pris dans sa totalité peut transmettre ou — comme l'on a vu pendant la crise actuelle — absorber les chocs systémiques ou les risques générés par d'autres parties du système financier.

### **Exporter les règles bancaires à l'assurance ne convient pas**

Exporter au secteur de l'assurance les réformes réglementaires et les recommandations en matière de taxation envisagées post-crise pour le secteur bancaire serait la mauvaise réponse réglementaire aux problèmes qui, dans le secteur de l'assurance, soit n'existent pas soit sont très mineurs. Imposer un cadre réglementaire et de contrôle prévu pour les banques aux assureurs déclencherait une mentalité de "troupeau", conduisant tous les secteurs des services financiers à adopter un comportement identique. La conséquence serait l'affaiblissement considérable du modèle économique de l'assurance, mettant en

cause le rôle stabilisateur de l'assurance auprès des particuliers, des entreprises, et de l'économie.

L'existence future de différents modèles économiques, promue par un cadre réglementaire et une surveillance appropriés et personnalisés, participe à la diversité du marché et permet de soutenir la stabilité financière globale. Des questions relatives à l'arbitrage réglementaire peuvent être résolues efficacement tout en améliorant le cadre réglementaire et de contrôle du secteur de l'assurance d'une façon qui réponde aux besoins spécifiques du secteur.

### **Les recommandations du CEA**

En tenant compte de la diversité des modèles économiques de la banque et de l'assurance, le CEA formule les recommandations suivantes afin d'apporter une réponse réglementaire post-crise qui serait à même de renforcer la réglementation et le contrôle du secteur de l'assurance au bénéfice de l'économie dans son ensemble :

1. Une coopération globale en ce qui concerne les cadres réglementaires et de contrôle prudentiel est primordiale pour garantir la convergence croissante des cadres régissant les services financiers, et pour éliminer les lacunes réglementaires.

2. La question des entités et des activités non-réglées qui sont à l'origine de la crise doit être traitée en priorité. La réponse réglementaire devra s'attaquer, premièrement et principalement, aux problèmes posés par les lacunes réglementaires, ce qui permettrait de traiter par la même occasion le risque d'arbitrage réglementaire.

3 Les activités traditionnelles en assurance ne sont pas de nature à générer des chocs systémiques, il n'y donc pas de raison à considérer que ces activités sont d'importance systémique. Le nombre limité d'activités non-stratégiques pratiquées par les assureurs susceptibles de créer un risque systémique doit être l'objet d'une supervision adéquate et adaptée à un niveau institutionnel (micro-prudentiel). Une réglementation économique basée sur le risque, comme Solvabilité II, est cruciale à cet égard.

4. Néanmoins, le secteur de l'assurance doit être représenté dans les forums chargés de la stabilité financière. Les assureurs peuvent à la fois absorber et transmettre le choc systémique généré dans d'autres parties du système financier. En conséquence Les assureurs devraient être être représentés de manière appropriée au sein des instances chargées de la surveillance du risque systémique afin d'assurer une expertise spécifiquement assurantielle.

5. Les risques systémiques ne peuvent pas être traités correctement en imposant des règles ou contraintes prudentielles supplémentaires sur des sociétés susceptibles de générer un risque d'importance systémique. Au niveau macro prudentiel, il est crucial de traiter l'impact cumulé des activités, des marchés ou des produits présentant un risque d'importance systémique potentielle sur la stabilité du système financier.

L'identification nominative d'entreprises considérées comme systémiques présente un certain nombre de conséquences négatives puisque cette solution présente le risque de se

tromper sur l'impact cumulé des institutions non-répertoriées, d'augmenter l'aléa moral et de provoquer une distorsion sur le marché. Pire, elle pourrait induire en erreur les autorités de contrôle, qui pourraient ne pas identifier un changement dans le profil de risque de telle ou telle société ou une évolution du marché qui représenterait un risque systémique.

6. Quelle que soit la structure de supervision pour le secteur de l'assurance, son modèle économique doit être reconnu à sa juste valeur et l'expertise pertinente en matière de contrôle doit être assurée. Dans de nombreux pays, la réaction du gouvernement à la crise consiste à réorganiser le cadre de surveillance bien qu'aucune structure n'ait démontré sa supériorité.

7. Il est important d'éviter une réaction réglementaire excessive ainsi qu'une transposition incohérente d'une réglementation issue d'autres secteurs. Au niveau micro prudentiel en Europe, le nouveau régime Solvabilité II constitue un cadre réglementaire pertinent et, adapté aux besoins spécifiques du secteur de l'assurance. Ce régime intègre déjà une partie des grands objectifs réglementaires des récentes discussions concernant Bâle III pour le secteur bancaire (tels que l'exigence de fonds propres plus contraignante pour les activités à risque ou la supervision de groupe). La transposition du détail de mesures issues de Bâle III au secteur de l'assurance imposerait une solution à un problème qui n'existe pas en assurance. Cette solution serait au mieux inefficace et au pire couteuse et perturbatrice. Dans tous les cas, une réaction réglementaire excessive aurait un impact négatif sur les consommateurs et sur l'économie, puisqu'elle conduira à la fois à une augmentation des prix de produits d'assurance et à une diminution de l'attractivité du secteur pour les investisseurs.

8. Les assureurs doivent avoir une supervision de groupe adéquate au niveau consolidé placée sous la responsabilité d'un contrôleur de groupe. Cette supervision doit intégrer tous les risques liés aux entités du groupe, réglementées et non-réglées. Concernant les groupes, les risques globaux doivent être évalués en prenant en compte les deux modèles économiques (bancaire et assurance).

Le partage d'information et une coopération efficace entre toutes les autorités de supervision d'un groupe sont essentiels et doivent être facilités par la création d'un collège de superviseurs au sein duquel les responsabilités des contrôleurs de groupe et contrôleurs au niveau local sont clairement désignées. Une telle approche existe déjà sous Solvabilité II pour le secteur de l'assurance en Europe..

9. Une réglementation équivalente doit s'appliquer aux produits dont les profils de risque sont semblables. La mise en œuvre d'une réglementation reflétant les caractéristiques propres à un secteur ne veut pas dire que les produits qui ont le même profil de risque doivent avoir un traitement différent. La question de la concurrence déloyale doit être abordée et des niveaux de protection équivalents doivent être garantis avec des moyens égaux. Ceci est très important en ce qui concerne les cadres réglementaires de l'assurance d'un côté et des fonds de pension de l'autre.

10. Les normes comptables doivent refléter la nature du modèle économique de l'assurance et être cohérentes. Les règles comptables pour les assureurs doivent intégrer

le rôle central de la gestion actif-passif et toutes les normes qui s'appliquent aux sociétés d'assurance doivent être cohérentes (présentation des comptes, fonds propres-passif...). Ces deux conditions sont le garant de l'utilité et de la fidélité des informations dans les comptes sur les risques, la situation financière et la rentabilité des assureurs pour les investisseurs et les assurés.

11. Les débats sur la fiscalité des services financiers doivent reconnaître les risques liés aux différentes institutions financières. Le financement croisé entre secteurs financiers n'est pas approprié, car il récompenserait des entités plus risquées au détriment d'entités plus prudentes.

12. L'effet cumulatif des mesures macro et micro prudentielles, ainsi que des mesures fiscales, doit être pris en compte. Compte tenu des différentes mesures envisagées, les effets cumulatifs susceptibles de porter atteinte au secteur ou sa capacité d'assurer les individus et les entreprises doivent être passés en revue.

	Assurance	Banque
Périmètre d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variété d'activités, de services et de modèles économiques comparativement limitée</li> <li>• Rôle essentiel consistant à mutualiser et transformer le risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variété d'activités, de services et de modèles économiques comparativement étendue</li> <li>• Beaucoup de fonctions différentes (collecte de dépôts et distribution de crédits, faiseur de marché, prestations de services du conseil...)</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financé principalement par les assurés, moins de dépendance par rapport aux fonds propres et à l'endettement</li> <li>• La plupart du financement est payé d'avance et disponible sur le long terme, avec pour résultat des bilans stables</li> <li>• L'actif et le passif sont largement liés; quand les contrats sont résiliés, les actifs sont éliminés en même temps que le passif correspondant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Large éventail de structures de financement (dépôts, prêts interbancaires, billets de trésorerie, obligations couvertes, repos, fonds propres...)</li> <li>• Financement souvent d'une courte durée</li> <li>• L'actif et le passif ne sont pas strictement liés en règle générale ; le remboursement d'un prêt comme la cession d'un actif n'a pas d'incidence immédiate sur la structure du financement</li> </ul>
Structure du bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan simple et économiquement stable grâce aux obligations longues des assurés et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques se situent indépendamment aux deux côtés du bilan, car l'actif et le</li> </ul>

	<p>actionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Événements de paiement influés de façon très limitée par les cycles économiques</li> <li>• Pertes financières relativement faibles grâce à la nature prudente des portefeuilles d'investissement</li> <li>• Utilisation limitée de prêts intra-groupe et d'emprunts</li> <li>• Transfert de risque vers les marchés des capitaux limité</li> </ul>	<p>passif ne sont pas, en général, liés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque de base réside dans la valeur du portefeuille de prêts</li> <li>• Les valeurs (des actifs et passifs) sont très exposées aux cycles économiques</li> <li>• Les prêts interbancaires font partie intégrale du modèle économique de l'entreprise</li> </ul>
Risque de liquidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposition au risque de liquidité limitée <ul style="list-style-type: none"> <li>- Côté passif : la plupart des fonds appartenant aux assurés ne peuvent pas être avancés au choix de l'assuré ou ne peuvent être avancés qu'avec le paiement d'une pénalité. Pour les sinistres majeures, la période de liquidation est très longue, même parfois pluriannuelle</li> <li>- Côté actif: risque de liquidité est basé sur la dépréciation de la valeur des actifs, ce qui peut être anticipé avec quelques trimestres d'avance</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liquidité est un risque clé</li> <li>• Durée moyenne de l'actif plus longue que la durée moyenne du passif</li> <li>• Dépendance sur le financement du court terme</li> </ul>
Propriété et transparence du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motivation forte à évaluer et tarifier les risques correctement car 80 % des risques non-vie et 95 % des risques vie sont retenus (100 % du passif envers les assurés retenu)</li> </ul>	<p>Motivation forte à évaluer et tarifier les risques correctement. Mais avant la crise financière, le transfert du risque via la titrisation a contribué à l'érosion des standards de souscription, puisque les risques sont généralement sortis du bilan</p>
Interconnectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'interconnectivité entre sociétés</li> <li>• Peu probable qu'un seul assureur puisse poser un risque systémique à l'économie à cause d'une substituabilité plus élevée et une vulnérabilité financière moindre que les banques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup d'interconnectivité entre sociétés</li> <li>• Financement interbancaire et sur le marché « repo »</li> <li>• Investissements significatifs par quelques acteurs dans des créances titrisées émises par d'autres banques</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité de négoce très importante entre institutions</li> <li>• Très probable que la faillite d'une seule banque transmettrait le risque systémique à l'économie réelle</li> </ul>
Volatilité de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité à long terme, beaucoup de contrats pluriannuels</li> <li>• La volatilité à court terme a un impact limité sur les profits et la durabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de volatilité côté profits liée à la nature plus « court terme » de l'activité, surtout pour les banques qui ont des activités de négoce très importante</li> <li>• Utilisation plus poussée de l'effet de levier</li> </ul>
Gestion actif-passif (ALM en anglais) et gestion d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éléments du passif ont typiquement une durée plus longue que les actifs, créant une situation de financement plus stable</li> <li>• Stratégie d'investissement prudente, basée sur le passif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La durée des éléments de passif est plus courte que celle des éléments d'actif, générant le danger qu'une banque ne pourrait pas faire face à ces obligations parce que ses actifs ne sont pas suffisamment liquides</li> <li>• Stratégie d'investissement basée sur les actifs</li> </ul>

Ceci est un extrait partiel d'un rapport publié par le CEA à la fin du mois de juin 2010.

#### A propos du CEA

Le CEA est une fédération des entreprises européennes d'assurance et de réassurance. Par le biais de ses 33 associations membres — les associations nationales d'assureurs — le CEA représente toute forme de société d'assurance et de réassurance, paneuropéenne, monobranche, mutuelle ou PME. Les sociétés représentées par le CEA génèrent ensemble environ 95% des primes émises en Europe. Le secteur de l'assurance fait une contribution majeure à la croissance et au développement économiques en Europe. Au total, les assureurs en Europe génèrent des primes de plus de 1 050 milliards d'euros, emploient un million de personnes et investissent plus de 6 800 milliards d'euros dans l'économie.